



Syndicat Mixte d'aménagement de
l'Arve et de ses Affluents
300 chemin des prés moulin
74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Compte-rendu affiché

Du : 21/03/2021

Au :

Le Président du SM3A
Bruno FOREL

COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2021

COMPTE-RENDU D'AFFICHAGE

L'an deux mil vingt et un, le 18 mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 12 mars 2021 en application de l'article L2121-17 du CGCT et des articles 6 et 7 de la loi 2020-1379 (quorum atteint si présence d'un tiers des membres en exercice et possibilité pour un membre d'être porteur de deux pouvoirs), s'est réuni dans l'auditorium du collège de SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Forel, Président.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance : 59

Délégués présents (33): Villard H., Viale P., Bouchet J., Burnet G., Roger A., Caul-Futy F., Pépin S., Bouvard C., Matano A., Pignal-Jacquard M., Van Cortenbosch R., Peguet G. (à partir de la délibération D2021-02-02), Jancart D., Watt Chevallier A., Perrillat-Amédé A., Bufflier D., Boex C., De Grasset J., Arnould R., Déage P., Lamure R., Forel B., Meynet-Cordonnier M., Cheneval JP., Berthier A. (à partir de la délibération D2021-02-02), Desbiolles L., Bron M., Burgniard R., Laperrousaz M., Carrier A., Gilet L., Rophille P., Spinelli R.

Délégués ayant donné pouvoir (11) : Ollier B. donne pouvoir à Villard H., Tournier HV. Donne pouvoir à Forel B., Vannson C. donne pouvoir à Matano A., Hénon C. donne pouvoir à Caul-Futy F., Mogenet JC. Donne pouvoir à Peguet G. (à partir de la délibération D2021-02-02), Mayoraz R. donne pouvoir à Déage P., Petex C. donne pouvoir à Villard H., Patois L. donne pouvoir à Forel B., Scherrer F. donne pouvoir à Burgniard R., Bosson JF. Donne pouvoir à Burgniard R., Meynet F. donne pouvoir à Laperrousaz M.

Délégués titulaires excusés (25): Paquet X., Martel M., Mattel JL., Médicti M., Morand G., Paget JM., Stropiano M., Pernat MP., Zobel JP., Clérentin R., Valli S., Mermin JP., Fournier C., Monet P., Morand Goy C., Georget JC., Gaillard M., Valentin A., Bégot P., Boiteux C., Bosland JP., Derame L., Soulat JL., Peguet G. (jusqu'à la délibération D2021-02-01 inclus), Berthier A. (jusqu'à la délibération D2021-02-01 inclus).

Délégués présents sans voix délibérative (0) : /

Bron M. est désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h35

Ordre du jour

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

D2021-02-01.INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Délégation de fonctions – Porter à connaissance des DECISIONS DU PRESIDENT N° 2021-D-008 ; 2021-D-030 à 2021-D-035 ; 2021-D-038 à 2021-D-045

D2021-02-02.INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Fonctionnement des assemblées - Approbation du PROCES-VERBAL du comité syndical du 18 février 2021

FINANCES LOCALES

D2021-02-03.FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Reprise anticipée des résultats 2020 et affectation provisoire des résultats

D2021-02-04.FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES – Clôture, révision et création des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) : Clôture des APCP, 2018-02,2018-03 et révision des APCP2017-02, APCP2018-04, AP2018-05, AP2019-01, AP2020-01, AP2020-02, AP2020-03, AP2020-04

D2021-02-05.FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021

COMMANDE PUBLIQUE

D2021-02-06.COMMANDE PUBLIQUE - Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux de confortement du système d'endiguement de la plaine de la Glière (SE - GIFFR-RG-SIXT-32.76) avec la commune de Sixt Fer à Cheval

D2021-02-07.COMMANDE PUBLIQUE / MARCHES PUBLICS – Avenant N°2 au marché n°2020-TVX-07 relatif à la « Retrait de la décharge RD9 »

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

D2021-02-08. Projet de centrale hydroélectrique sur les seuils de Pressy : éléments d'informations en vue d'une discussion et d'une délibération de principe

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

D2020-06-01.INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Délégation de fonctions – Porter à connaissance des DECISIONS DU PRESIDENT N° 2021-D-008 ; 2021-D-030 à 2021-D-035 ; 2021-D-038 à 2021-D-045

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Prend connaissance des décisions du Président N° N° 2021-D-008 ; 2021-D-030 à 2021-D-035 ; 2021-D-038 à 2021-D-045

D2020-06-02.INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Fonctionnement des assemblées - Approbation du PROCES-VERBAL du comité syndical du 18 février 2021

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le Procès-Verbal du Comité syndical du 18 février 2021.

FINANCES LOCALES

D2020-06-03.FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Reprise anticipée des résultats 2020 et affectation provisoire des résultats

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Reprend de manière anticipée les résultats constatés au terme de l'exercice 2019 et attestés par le comptable public comme précisé ci-dessous :

- Les restes à réaliser d'investissement 2019 pour 3 994 487.55 € en recettes et 3 824 712.86 € en dépenses.
- Le résultat cumulé d'investissement en Déficit (D001) pour 2 952 585.32 €
- Une fraction du résultat de fonctionnement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour 3 000 000€
- Le solde du résultat de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté (R002) pour 1 938 869.80€

D2020-06-04.FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES – Clôture, révision et création des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) : Clôture des APCP, 2018-02, 2018-03 et révision des APCP 2017-02, APCP 2018-04, AP 2018-05, AP 2019-01, AP 2020-01, AP 2020-02, AP 2020-03, AP 2020-04.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Clôture l'autorisation de programmes AP/CP 2018-02 « Travaux digues en Aval pont SNCF à Marignier » selon le bilan ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant total I de l'AP Cloturée	REALISE 2019	REALISE 2020
AP-CP 2018-02 : travaux digues en Aval Pont SNCF Marignier	chapitre 23 immobilisations en cours	1 161 284.70 €	836 489.62 €	324 795.08 €
TOTAL AP/CP 2018-02		1 161 284.70 €	836 489.62 €	324 795.08 €

Article 2 : Clôture AP-CP 2018-03 « travaux sécurisation Nant Bordon à Passy »

AP/CP	Chapitres	Montant total I de l'AP Cloturée	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020
AP-CP 2018-03 : travaux sécurisation Nant Bordon (fiche action 6A-05 du PAPI de l'Arve)	chapitre 23 immobilisations en cours	876 414.12 €	20 940.00 €	665 552.47 €	189 921.65 €
TOTAL AP/CP 2018-03		876 414.12 €	20 940.00 €	665 552.47 €	189 921.65 €

Article 3 : Modifie le montant de l'autorisation de programme AP/CP 2017-02 « Travaux sécurisation du Torrent d'Armançette » en augmentant le montant de l'autorisation de programme (de 2 491 331.04€ à 2 566 442.51€) et en révisant le calendrier des crédits de paiements comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2021	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	CP 2021 après BP2021
AP-CP 2017-02 : travaux Armançette	chapitre 23 immobilisations en cours	2 566 442.51 €	1 371 587.13 €	719 743.91 €	380 111.47 €	95 000.00 €
TOTAL AP/CP 2017-02		2 566 442.51 €	1 371 587.13 €	719 743.91 €	380 111.47 €	95 000.00 €

Article 4 : Modifie l'autorisation de programme AP/CP 2018-04 « Travaux Restauration Foron du Chablais Genevois – Martinières Ambilly » en diminuant le montant de l'autorisation de programmes de 604 866.31€ à 602 115.91€ et en révisant le calendrier des crédits de paiements comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2021	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	CP 2021 après BP2021
AP-CP 2018-04 : Travaux restauration secteur Martinière (Fiche action 5 du contrat de territoire)	chapitre 23 immobilisations en cours	602 115.91 €	1 200.00 €	523 666.31 €	27 249.60 €	50 000.00 €
TOTAL AP/CP 2018-04		602 115.91 €	1 200.00 €	523 666.31 €	27 249.60 €	50 000.00 €

Article 5 : Modifie l'autorisation de programmes AP/CP 2018-05 « travaux restauration secteur PLUPINGE AMBILLY VILLE LA GRAND PAVG » en augmentant le montant de l'autorisation de programme de 3 336 000€ à 3 477 370.96€ et en révisant le calendrier des crédits de paiements comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2021	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	CP 2021 après BP2021	CP 2022 après BP2021
AP-CP 2018-05 : travaux restauration secteur PLUPINGE AMBILLY VILLE LA GRAND PAVG (Fiche action 6 du contrat de territoire)	chapitre 23 immobilisations en cours	3 477 370.96 €	84 902.07 €	1 465 466.77 €	190 002.12 €	1 537 000.00 €	200 000.00 €
TOTAL AP/CP 2018-05		3 477 370.96 €	84 902.07 €	1 465 466.77 €	190 002.12 €	1 537 000.00 €	200 000.00 €

Article 6 : Modifie l'autorisation de programme AP 2019/01 « Travaux aménagement de la GRIAZ aux Houches » en diminuant le montant de l'autorisation de programmes de 2 462 000€ à 2 062 176€ et en révisant le calendrier des crédits de paiements comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2021	REALISE 2020	CP 2021 après BP2021	CP 2022 après BP2021
AP2019-01 : travaux aménagement GRIAZ	chapitre 23 immobilisations en cours	1 977 176.00 €	37 176.00 €	1 790 000.00 €	150 000.00 €
AP2019-01 : travaux aménagement GRIAZ	chapitre 458116 : MO unique GRIAZ CCVCMB	85 000.00 €	0	80 000.00 €	5 000.00 €
TOTAL AP2019-01		2 062 176.00 €	37 176.00 €	1 870 000.00 €	155 000.00 €

Article 7 : Modifie l'autorisation de programme AP2020-01 « Travaux protection Samoens » en diminuant le montant de l'autorisation de programmes de 5 648 000€ à 4 479 591.42€ et en révisant le calendrier des crédits de paiements comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2021	CP 2021 après BP2021	CP 2022 après BP2021
AP2020-01 Opération de protection de Samoëns	chapitre 23 immobilisations en cours	4 241 159.29 €	3 010 656.56 €	1 230 502.73 €
AP2020-01 Opération de protection de Samoëns	chapitre 458118 : convention MOA SAMOENS	238 432.13 €	174 627.71 €	63 804.42 €
TOTAL AP2020-01		4 479 591.42 €	3 185 284.27 €	1 294 307.15 €

Article 8 : Modifie l'autorisation de programme AP 2020-02 « Opération de reprise des digues du Borne et de l'Arve à Bonneville (MOE et travaux) » en diminuant le montant des dépenses de 8 700 000 € à 8 096 086.64€ et en révisant le calendrier des crédits de paiements comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2021	REALISE 2020	CP 2021 après BP2021	CP 2022 après BP2021	CP 2023 après BP2021	CP 2024 après BP2021
AP 2020-02 Opération de reprise des digues du Borne et de l'Arve à Bonneville (MOE et travaux)	chapitre 23 immobilisations en cours	7 142 186.96 €	102 186.96 €	745 000.00 €	3 285 000.00 €	3 000 000.00 €	10 000.00 €
AP 2020-02 Opération de reprise des digues du Borne et de l'Arve à Bonneville (MOE et travaux)	chapitre 458110 (opération pour le compte de l'ETAT)	953 899.68 €	68 899.68 €	485 000.00 €	400 000.00 €		
TOTAL AP2020-02		8 096 086.64 €	171 086.64 €	1 230 000.00 €	3 685 000.00 €	3 000 000.00 €	10 000.00 €

Article 9 : Modifie l'autorisation de programme AP 2020-03 « Travaux restauration hydromorphologique de l'EBPB » et en diminuant le montant de l'autorisation de programmes de 5 648 000€ à 1 495 000€ et en révisant le calendrier de paiement comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2021	CP 2021 après BP2021	CP 2022 après BP2021	CP 2023 après BP2021
AP2020-03 Restauration hydromorphologique de l'EBPB	chapitre 23 immobilisations en cours	1 495 000.00 €	53 000.00 €	270 000.00 €	1 172 000.00 €

Article 10 : Modifie l'autorisation de programme AP 2020-04 « travaux confortement systèmes endiguement Chatelaine » en diminuant le montant de l'autorisation de programmes de 6 984 000€ à 4 070 901.22€ et en révisant l'échelonnement des crédits de paiements comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2021	REALISE 2020	CP 2021 après BP2021	CP 2022 après BP2021	CP 2023 après BP2021	CP 2024 après BP2021
AP2020-04 : travaux confortement systèmes endiguement Chatelaine	Chapitre 23 : immobilisations en cours *	1 203 645.41 €	0.00 €	663 989.60 €	506 055.81 €	16 800.00 €	16 800.00 €
AP2020-04 : travaux confortement systèmes endiguement Chatelaine	Chapitre 458113 Chatelaine : Systèmes endiguement Etat **	2 506 243.65 €	0.00 €	1 825 372.29 €	646 853.88 €	17 008.74 €	17 008.74 €
AP2020-04 : travaux confortement systèmes endiguement Chatelaine	Chapitre 458114: MOA unique Chatelaine : Ouvrages ATMB **	210 173.96 €	0.00 €	200 000.00 €	10 173.96 €	0.00 €	0.00 €
AP2020-04 : travaux confortement systèmes endiguement Chatelaine	Chapitre 458115: Chatelaine : MOA Unique Via Rhona Annemasse agglo **	150 838.19 €	0.00 €	0.00 €	150 838.19 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL AP2020-04		4 070 901.22 €	0.00 €	2 689 361.89 €	1 313 921.85 €	33 808.74 €	33 808.74 €

Article 11 : Autorise les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Comité Syndical.

Article 12 : Sollicite l'inscription des crédits de paiement des autorisations de programmes au budget primitif 2021 et des années ultérieures ;

Article 13 : Autorise le Président ou son représentant légal à signer tout doucement afférent.

D2020-06-05.FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve par chapitres le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses suite à la reprise anticipée des résultats à : 10 131 510.97 € en fonctionnement et à 29 107 580.18 € en investissement comme présenté ci-dessous :

	TOTAL BP
TOTAL Dépenses de fonctionnement	10 131 510.97 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 267 462.65 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 931 800.55 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 954 380.42 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	205 800.00 €
Chapitre 66 - Charges financières	145 481.68 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	30 000.00 €
	0.00 €
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 864 048.32 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	3 314 048.32 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000.00 €
	0.00 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	10 131 510.97 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 172 641.17 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	15 000.00 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaines et ventes diverses	2 500.00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	8 053 364.87 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	20 776.30 €
Chapitre 76 - Produits financiers	1 000.00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	80 000.00 €
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	20 000.00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section	20 000.00 €
R002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE OU ANTICIPE	1 938 869.80 €

TOTAL Dépenses d'investissement	29 107 580.18 €
CREDITS NOUVEAUX DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	21 330 282.00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 070 000.00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles sauf 204	1 668 430.00 €
Chapitre 204 - subvention d'investissement	1 700 000.00 €
Chapitre 206 - Participations créances rattachées à des participations	400 000.00 €
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	1 439 215.52 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	11 555 526.16 €
	0.00 €
Chapitre 45 -Opération pour compte de tiers	3 497 110.32 €
	0.00 €
	0.00 €
	0.00 €
CREDITS NOUVEAUX DEPENSES D ORDRE INVESTISSEMENT	1 000 000.00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	20 000.00 €
Chapitre 041 –Opérations patrimoniales	980 000.00 €
	0.00 €
RESTES A REALISER 2020	3 824 712.86 €
D 001 SOLDE D EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 952 585.32 €
TOTAL Recettes d'investissement	29 107 580.18 €
CREDITS NOUVEAUX RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	20 269 044.31 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves <i>(hors compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés)</i>	1 209 793.93 €
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	3 000 000.00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	9 275 287.99 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	3 481 852.07 €
	0.00 €
Opération pour compte de tiers	3 302 110.32 €
	0.00 €
	0.00 €
	0.00 €
CREDITS NOUVEAUX DEPENSES D ORDRE INVESTISSEMENT	4 844 048.32 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections :	550 000.00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :	980 000.00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	3 314 048.32 €
r 001 SOLDE D EXECUTION positif REPORTE OU ANTICIPE	0.00 €
RESTES A REALISER 2020	3 994 487.55 €

COMMANDE PUBLIQUE

D2020-06-06.COMMANDE PUBLIQUE - Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux de confortement du système d'endiguement de la plaine de la Glière (SE - GIFFR-RG-SIXT-32.76) avec la commune de Sixt Fer à Cheval

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'opération de fermeture et confortement du système d'endiguement de la plaine de la Glière pour la conception des aménagements et la mise en œuvre de l'opération entre le SM3A et la commune de Sixt Fer à Cheval ;

Article 2 : Valide les missions confiées au SM3A en tant que maître d'ouvrage unique ;

Article 3 : Autorise le Président à signer la convention constitutive ;

Article 4 : Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette convention.

D2020-06-07.COMMANDE PUBLIQUE / MARCHES PUBLICS – Avenant N°2 au marché n°2020-TVX-07 relatif à la « Retrait de la décharge RD9 »

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 au marché n°2020-TVX-07 dont le titulaire est l'entreprise SMTP – Colas Environnement,

Article 2 : Approuve la mise en œuvre des prestations-travaux supplémentaires et prix nouveaux de l'avenant 2 qui sera ajusté en fonction des quantités réelles traitées (au terme du chantier) pour un montant ne pouvant pas dépasser 125 000 euros HT (150 000 euros TTC),.

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Autorise le président à engager si nécessaire des discussions pour réévaluer le montant du marché de maîtrise d'œuvre afférent, à due proportion du temps passé à la coordination de ce chantier et signer l'avenant du marché 2020-PI-11 par voie de décision.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

D2020-06-08.-AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES –Délibération de principe concernant l'entrée du SM3A au capital d'une SAS d'exploitation de centrale hydroélectrique sur les seuils de Pressy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2253-1,

Considérant que la société SHEMA porte un projet de centrale hydroélectrique sur les seuils de Pressy sur l'Arve, au niveau des communes de Thyez et Scionzier, sur un ouvrage propriété du SM3A,

Considérant que le projet est étudié depuis 2016 par SHEMA, lauréat en 2019 de l'appel à projet de la CRE, qui a constitué le dossier de demande d'autorisation environnementale en cours d'instruction par les services de l'Etat,

Considérant que SHEMA a choisi le constructeur de la centrale, auquel a été fixé un objectif de résultat à la mise en service et envisage un début de travaux en Août 2021,

Considérant que les collectivités peuvent, par délibération de leurs organes délibérants, participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables conformément à l'article du CGCT susvisé,

Considérant que des discussions ont eu lieu avec SHEMA afin de laisser la possibilité au SM3A d'entrer au capital de la société d'exploitation en fonction du souhait des élus du syndicat ;

Considérant qu'il convient à l'assemblée délibérante de prendre position sur le principe d'une entrée au capital de la société d'exploitation avant de se prononcer éventuellement à nouveau une fois modalités administratives et financières connues ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité :

Article 1 : Décide ne pas s'associer avec SHEMA au sein d'une société d'exploitation de centrale hydroélectrique sur les seuils de Pressy

La séance est close à 21h00

Le Président,



Bruno FOREL